

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de l'Aquarium, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS: LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} Adjointe), DANIERE Sébastien (2^e adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, AUBONNET Michel.

ABSENTE : Mme BELOT Stéphanie

=====

Ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable au hameau « La Scie ».
- Choix d'un prestataire et approbation du devis pour les missions SPS (Sécurité Protection de la Santé) et CTC (Contrôle Technique de Construction) pour le projet d'extension de la salle des sports.
- Dans le cadre du plan de relance possibilité d'intégrer dans les travaux d'extension de la salle des sports, la réfection du sol et la réfection de l'éclairage en led : demandes de subventions à déposer auprès de la Région (plan de relance) et auprès du Département (enveloppe territorialisée 2021).
- Demande de subvention auprès du Département (enveloppe de Solidarité 2021) pour des travaux complémentaires chantier auberge (remplacement de fenêtres - réfection façade).
- Approbation devis ENEDIS pour raccordement électrique logements auberge.
- Détermination et vote des tarifs communaux 2021.
- Proposition d'exonération des loyers pendant la période de confinement pour les commerces fermés.
- Acquisition de deux défibrillateurs (choix du fournisseur et approbation du devis) et décision modificative au budget.
- Renouvellement convention avec le Département pour la mission d'assistance technique dans le domaine « voirie ».
- Approbation de la convention de prêt de matériel entre communes membres de la communauté de Communes.
- Questions diverses (colis Noël modification du procédé de distribution...).

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'au vu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il était nécessaire d'organiser les réunions dans la salle de l'Aquarium.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Désigne Madame FONGY Carole secrétaire de séance.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE « La Scie ».**

Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offres qui a été lancé pour les travaux de remplacement de canalisations d'eau potable au hameau la Scie, 4 entreprises ont répondu et après ouverture des plis, le résultat est le suivant :

Entreprises candidates	Montant Base
1- CHAVANY TRAVAUX PUBLICS	27 953,94 € HT
2- SAS POTAIN TP	34 371,00 € HT
3- SADE CGTH	39 798,00 € HT
4- SOCIETE MONTBRISONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS	66 242,00 € HT

Après application des critères (60 % pour le critère prix et 40 % pour le critère valeur technique), l'offre présentée par les établissements CHAVANY TP est la mieux disante.

Monsieur le maire précise que l'estimatif initial des travaux avait été prévu à 44 000 € HT, soit une économie non négligeable qui permettra de réaliser des travaux sur le réseau d'eau dans un autre secteur de la commune qui présente des fuites.

Le Conseil municipal, **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS pour un montant de travaux à exécuter de 27 953.94 € HT.

➤ **CHOIX DU PRESTATAIRE : MISSIONS SPS et CTC PROJET EXTENSION SALLE DES SPORTS.**

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de faire intervenir un prestataire pour réaliser les missions CTC (Contrôle Technique de Construction) et mission SPS (coordination de Sécurité Protection de la Santé), du fait que le bâtiment sera un ERP (Etablissement Recevant du Public).

La mission CTC : comprend :

- l'accessibilité des ERP
- La solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- la mission relative à la solidité de l'existant
- la mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP
- mission de rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité

La mission SPS consiste quant à elle à prévenir les risques issus de la coactivité et veiller à ce que les principes généraux de prévention sur les chantiers soient mis en œuvre et respectés.

Deux bureaux d'études ont été contactés et ont proposé les offres suivantes :

	Mission CTC	Mission SPS
APAVE	1 600 € HT - 1 920 € TTC	1 347,50 € HT - 1 617 € TTC
ALPES CONTROLES	1 800 € HT - 2 160 € TTC	2 265,00 € HT - 2 718 € TTC

Le Conseil municipal, **DECIDE** de retenir l'offre du bureau d'études APAVE pour les missions CTC et SPS représentant la somme globale de 2 947,50 € HT soit 3 537.00 € TTC.

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS SALLE DES SPORTS Région (Plan de Relance), Département (enveloppe territorialisée 2021) et ETAT (DSIL 2021).**

Monsieur le maire explique qu'actuellement des subventions sont accordées dans le cadre du Plan de relance.

Lors de la réunion du conseil municipal du 7 octobre dernier, il avait été décidé de déposer des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat pour l'extension de la salle des sports. Après réflexion et vu la nécessité de procéder au remplacement du sol de la salle de basket non approprié à la pratique du basket, vu les problèmes de dysfonctionnement fréquents de l'éclairage et la vétusté du panneau d'affichage, il paraît judicieux de coupler les travaux d'extension de la salle des sports et le remplacement du sol, de l'éclairage en led et du panneau d'affichage. Après estimation, il s'avère que le projet global s'élèverait à la somme de 150 000 € HT environ. Il paraît possible d'obtenir environ 80 % de subventions sur ce projet.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils seraient d'accord pour déposer 3 dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat (DSIL), de la Région (Plan de Relance) et du Département (enveloppe territorialisée 2021).

Monsieur le Maire informe que les devis et études réalisés à ce jour, nécessiteront d'être étudiés plus précisément et cette tâche sera confiée à la commission « Entretien et suivi des bâtiments – agrandissement salle des sports ».

Au vu de l'opportunité de pouvoir bénéficier de subventions importantes, le conseil municipal **DECIDE** de déposer des demandes de subventions auprès des 3 financeurs cités ci-dessus.

Un conseiller municipal, fait remarquer qu'il y aurait lieu de refaire suivre la toiture qui présente des fuites et ce, avant la pose du nouveau sol. Une entreprise sera donc contactée.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUBERGE (fenêtres et façade).**

Un membre de la commission « Chantier auberge » fait un bilan sur l'avancée des travaux ainsi qu'un point budgétaire. Certains lots présentent des plus-values et d'autres des moins-values, mais globalement les prévisions initiales sont respectées. Au fil du chantier, des travaux complémentaires et non prévus au marché sont apparus : changement des fenêtres dans les logements et dans le restaurant, la réfection des 3 faces de la façade, la reprise du muret longeant la route départementale.

La totalité des travaux non prévus au marché ne pouvant être tous réalisés afin de respecter le budget, il est nécessaire de faire un choix sur les travaux qui pourraient être exécutés et financés moyennant une subvention départementale.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir les travaux suivants : le remplacement des fenêtres des deux logements et de la cuisine du restaurant et la réfection de la façade. Les travaux du muret ne sont pas retenus. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2021. Monsieur le maire tient à préciser que cette subvention ne pourra plus être sollicitée si d'autres projets devaient voir le jour en 2021.

Des membres de la commission questionnent le maire sur la possibilité de procéder au remplacement des fenêtres du restaurant non prévu au marché. Après discussion, le maire demande à chacun de voter à main levée. Le résultat est le suivant : 8 voix POUR le remplacement des fenêtres du restaurant et 6 abstentions, par conséquent, le conseil municipal **DECIDE** de procéder au remplacement des fenêtres du restaurant qui ne sera pas subventionné.

Une conseillère municipale demande si le gérant pressenti a été contacté pour la future gérance. Monsieur le maire indique que des rencontres sont en cours pour connaître la position du gérant potentiel sur l'avenir de son activité future vu la situation économique difficile liée à la crise sanitaire.

➤ **APPROBATION DEVIS ENEDIS (travaux raccordement électricité – auberge – logements)**

Monsieur le maire explique que des travaux sont nécessaires pour que le restaurant et les deux logements aient leur raccordement électrique séparé. ENEDIS s'est rendu sur place et a chiffré les travaux qui s'élèvent à la somme de 4 270,04 € TTC. Un membre de la commission précise qu'une partie des travaux, environ 2 000 € avaient été prévus dans le lot électricité et seront donc déduits du marché, par le fait qu'ils seront effectués par ENEDIS.

Le conseil municipal **APPROUVE** le devis d'ENEDIS soulignant que ces travaux sont indispensables.

➤ DETERMINATION ET VOTE DES TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2021.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire en cette fin d'année de prévoir et voter les tarifs pour l'année à venir.

Le conseil municipal VOTE les tarifs suivants :

Cimetière :

- Concession (30 ans) : 120 €uros le m²
- Case de columbarium (30 ans) : 500 €.

Location salle de l'Aquarium :

- pour une demi-journée en semaine à 30 €.
- Pour une journée (jour férié en semaine) à 60 €.
- pour un week-end (ou 2 jours) à 70 € du 16/03 au 14/10 et à 100 € du 15/10 au 15/03.
- Caution de 250 € en cas de dégradations matérielles.
- Caution de 100 € en cas de ménage non effectué.
- repas du basket des équipes Loisirs à 60€/an.
- Cours de danse à 15 € par mois pour 1h hebdomadaire

Location ensemble « tables-bancs »

- Gratuité, prêt accordé uniquement aux habitants de la commune. Une caution de 50 € par ensemble emprunté sera instaurée.

Location de la vaisselle de la salle des fêtes :

Devant le peu de demandes et la difficulté de gérer ce service, il est décidé de **supprimer** cette prestation.

Location de la salle des fêtes :

- **250 €** pour les mariages et les banquets privés pour les résidents de la commune.
- **330 €** pour les mariages et les banquets privés pour les non- résidents de la commune.
- **500 €** pour les associations extérieures de la commune.
- La **gratuité** pour les arbres de Noël des écoles et le don du sang.
- La **gratuité** d'utilisation de la salle pour les écoles (5 utilisations/an/école) ainsi que pour les associations de la commune (1 fois/an). Au-delà le tarif de la location de la salle des fêtes pour les associations sera de **150 €**.
- Participation au chauffage : **50 €** du 15/10 au 15/03 quelle que soit la manifestation sauf pour les arbres de Noël.
- **25 €/mois** pour 1h de cours hebdomadaire pour l'activité pilâtes.
- **9 €** pour toutes les manifestations pour la participation aux ordures ménagères.
- Deux chèques de caution à la réservation de **500 €** (*en cas de dégradations matérielles*) et de **200 €** (*en cas de ménage non effectué*) ainsi qu'une attestation d'assurance (responsabilité civile) seront demandés.
- Pour les personnes extérieures à la commune **20 €** seront facturés en supplément pour la mise à disposition de la vaisselle.
- Un acompte de 50 % sera réclamé au moment de la réservation. En cas de désistement dans les 15 jours précédents la manifestation, il sera encaissé.

Les droits de place des commerçants non sédentaires :

- Abonnement mensuel : 7 €/mois + 2.50 € participation électricité (commerçants du vendredi matin)
- Commerçants ambulants occasionnels : 0.60 € le mètre linéaire
- Pour les camions d'outillage : 45 €uros par passage

Photocopies :

- Pour les particuliers :
 - la copie noire et blanc à 0,30 €uros puis à partir de 10 copies 0,15 €/copie
 - la copie couleur à 0,50 € (maximum 5 copies accordées)
- Pour les associations :
 - 0.10 € la photocopie ; gratuit si papier fourni ; 0.30 € la photocopie couleur (pas d'impression couleur en série).

Garderie scolaire :

- 1€ l'heure. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant qui est applicable les matins et/ou les soirs uniquement si les 3 enfants ou plus de cette famille sont présents en même temps à la garderie.

➤ **PROPOSITION D'EXONERATION DE LOYERS ET CHARGES LOCATIVES DES COMMERCES FERMES (CONFINEMENT)**

Monsieur le maire explique que le Bar communal Estaminet et la recyclerie BA BROCC ne faisant pas partie des commerces dits « essentiels », ont été contraints de cesser leur activité depuis le 30 Octobre 2020 suite aux décisions gouvernementales.

Afin de soutenir ces commerçants, monsieur le maire propose de les exonérer de loyer et de charges locatives à compter du mois de novembre jusqu'à reprise de leur activité.

Le conseil municipal **EXONERE** la recyclerie BA BROCC de loyer et charges locatives pour le mois de Novembre 2020 (son activité pouvant redémarrer à compter du 28 novembre prochain). Quant au Bar L'estaminet ; la date de réouverture des bars n'étant pas connue à ce jour, il sera exonéré de charges locatives et loyers à compter du 1^{er} novembre 2020 et ce, jusqu'à sa reprise d'activité.

S'agissant de la situation sanitaire liée au COVID, monsieur le Maire fait un point sur l'impact financier que cette situation a causé sur notre budget communal. A ce jour, le coût lié au covid (achats de matériels, produits d'hygiène divers, embauche salariée, pertes sur les loyers et locations de salles), s'élève à 10 966 €.

➤ **ACQUISITION DE 2 DEFIBRILLATEURS :**

Monsieur le Maire explique que la loi impose aux communes l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé pour les établissements recevant du public (ERP). Cette obligation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 et à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Monsieur le maire liste les secteurs de la commune où sont situés nos ERP : au lieu-dit « Le Montclair » (salle des fêtes, salle des sports) et au bourg (Mairie, salle de l'Aquarium, Eglise, agence postale communale, bar communal, Ecole publique) : Vu l'éloignement des 2 sites, il est nécessaire d'installer 2 défibrillateurs.

Des devis ont été sollicités auprès de 2 fournisseurs :

- SAUVIE : 3 100,40 € HT soit 3 720,48 € TTC + formation gratuite
- MEDYLIS SANTE pour un coût de 3 110,00 € HT soit 3 732,00 € TTC (si formation prévoir 350 € HT en plus).

Monsieur le maire précise que les défibrillateurs seront installés sur le bâtiment de la mairie et sur la salle des sports.

L'offre la mieux disante étant SAUVIE, le conseil municipal **RETIENT** ce fournisseur. **VOTE** une décision modificative au budget pour cet achat ; en effet, la dépense inscrite lors de l'élaboration du budget était de 3 700 €, il reste à financer 20,48 € qui seront soustraits du compte excédentaire « matériel et outillage divers ».

➤ **RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MISSION D'ASSISTANTE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire explique que le département propose aux communes de leur apporter une assistance technique pour la gestion et l'entretien de leur voirie.

En 2019 la commune avait accepté d'adhérer à ce service et avait signé une convention pour une durée de 1 an. Cette dernière étant arrivée à échéance, le département propose aux communes de renouveler la convention pour une durée de 4 ans.

Le coût est de 1 €/habitant pour les missions de maîtrise d'ouvrage et de 2€ /habitant pour les missions de maîtrise d'œuvre, ce service est facturé uniquement en cas d'utilisation.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de renouveler la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie avec le Département.

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PRET DE MATERIEL ENTRE COMMUNES**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation propose depuis 2017 le principe de prêt de matériels entre les communes du canton. La précédente convention d'une durée de 3 ans, est arrivée à échéance. Une nouvelle convention peut être signée pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de renouveler la convention de prêt de matériel avec la Communauté de Communes.

➤ **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – FRAIS ENQUETE PUBLIQUE – REVISION DU PLU**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la révision du PLU en vue de l'extension de la Zone Intercommunale pour la création de 3 nouvelles plateformes, une révision du PLU était nécessaire. Une enquête publique a eu lieu et un commissaire enquêteur a été désigné pour mener cette dernière. Les frais de mission du commissaire enquêteur s'élèvent à 2 260,87 €, la somme prévue au budget n'étant pas suffisante, il y a lieu de prévoir une rectification budgétaire.

Le Conseil Municipal **VOTE** une décision modificative au budget pour pouvoir honorer la facture du commissaire enquêteur. Les fonds nécessaires seront prélevés sur le compte « dépenses imprévues ».

QUESTIONS DIVERSES

- Devis taille haie auvergne :

Monsieur le Maire explique que la haie de cyprès située au fond du parking du restaurant nécessiterait d'être taillée. 2 devis ont été sollicités auprès de professionnels : les montants sont de 1 440 € TTC pour l'un et de 1 884 € TTC pour le second. Au vu du coût, et par mesure d'économie, il a été demandé à l'employé communal s'il pensait pouvoir exécuter un tel travail. Ce dernier ayant répondu favorablement, il procédera à la taille de la haie avec les conseils de Mathieu DUPERRAY travaillant dans le secteur du paysagisme.

- Distribution colis Noël :

Monsieur le maire explique qu'au vu de la situation sanitaire, il n'est pas possible cette année de procéder à la distribution des colis au domicile des personnes âgées, et ce, afin de garantir leur sécurité. Il est proposé que les bénéficiaires viennent récupérer leur colis en mairie, par leur propre moyen ou par l'intermédiaire de membres de leur famille, voisins ou autres. Au cas où ils ne leur seraient absolument pas possible de récupérer leur colis, ils devront contacter la mairie et une solution sera trouvée. Un flyer expliquant ces modalités leur sera adressé prochainement.

- Sapin de Noël :

Monsieur le maire annonce que le sapin de Noël offert par lui-même, sera installé début décembre avec l'employé communal et l'aide de Sylvain BUTTY.

- Cérémonie des vœux :

Monsieur le maire annonce qu'au vu des conditions sanitaires actuelles, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu. Monsieur le maire rédigera son discours qui sera publié dans le bref info qui paraîtra en début d'année afin de présenter ses vœux à la population.

- Dépôts sauvages d'objets encombrants et pneus

Monsieur le maire déplore le dépôt sauvage d'objets encombrants (vieux jouets d'enfants, réfrigérateur etc..) et d'environ 200 pneus usagés déposés sur les jeux de boules situés Route de Charlieu. Concernant le dépôt d'objets encombrants l'auteur des faits a été appréhendé, signalé en gendarmerie puis convoqué en mairie pour dédommagement. Quant au dépôt des pneus une enquête est en cours, les faits ont eu lieu vendredi 20 novembre dernier dans la matinée. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Ces deux incivilités se sont produites à intervalle de 2 mois.

Monsieur le maire propose dans un premier temps, de faire installer des poteaux afin que plus aucun véhicule ne puisse pénétrer sur les lieux.

Parole est donnée aux membres conseillers municipaux :

- Mr Ludovic MERCIER demande quand sera désinstallé le radar pédagogique pour permettre de relever les statistiques. Monsieur le maire indique que l'entreprise DUGELET sera contactée prochainement pour cela.

Informe qu'il serait nécessaire de mettre en place un petit enrochement au niveau de l'entrée du parking de la salle des sports à hauteur de la courbe vers le cimetière afin que les véhicules accèdent sur le parking plus en amont et ainsi cela évitera que les cailloux et graviers du parking ne se retrouvent sur le chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.